

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
**Délibération n°DB2018/35**

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 22

**POUR : 22 (100 %)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le premier octobre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation :

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RENARD**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite aux statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31/03/15 adoptant le dispositif de soutien à la vie associative et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Sport, Vie associative, Culture lors de sa séance du 17 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'association RENARD dans les conditions suivantes :

- Objet : Mise en place d'une station de baguage sur le site de Bairon
- Dépenses éligibles : 3 498 euros
- Taux de subvention : 15 %
- Subvention : 525 €

Cette subvention sera versée sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif du projet, dûment signé par le Président et le Trésorier, et d'un RIB avant le 30/11/2018.

AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

**Francis SIGNORET**

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

/ 8 OCT. 2018